

est possible qu'on l'impose à la minorité (celle-ci peut être faible et incapable de résister, et il se peut qu'on mette en opération diverses causes qui empêchent cette minorité d'obtenir ses droits), mais je parle, en ce moment, de l'état de la question au point de vue abstrait.

Lorsque ce jugement du comité judiciaire du Conseil privé fut rendu, mon prédécesseur, sir Mackenzie Bowell, se crut tenu de présenter une mesure qui, à son avis, devait avoir l'effet d'accomplir ce qu'exigeaient la loi et la constitution du pays, suivant qu'énoncé par le plus haut tribunal de l'Empire. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que, comme représentant le gouvernement dans cette branche de la législature, j'ai présenté une mesure dans ce but. Je n'ai pas besoin de lui rappeler, non plus, que je n'ai épargné aucun effort; que j'ai eu recours aux moyens les plus énergiques, non seulement en cette Chambre, mais encore auprès des membres du parti, tant personnellement que comme corps, afin d'arriver à résoudre cette question. Le premier ministre sait que celle-ci n'a pas échouée faute d'une majorité pour l'appuyer, car nous avions, prête à la soutenir, une majorité écrasante. L'honorable ministre sait aussi que la grande masse de ses partisans l'abandonna en cette occasion, et l'on trouve à maintes pages des procès-verbaux de cette Chambre les noms de ceux-ci opposés au sien, en même temps qu'opposés à l'obstruction qui a empêché cette mesure de passer.

Comme je l'ai dit, lorsque j'ai été appelé à former un cabinet, convaincu comme je l'étais—à tort ou à raison, au meilleur de ma connaissance et de mes renseignements—qu'une injustice avait été commise envers la minorité du Manitoba, et que le gouvernement du pays était tenu de redresser ce tort d'après les dispositions de la constitution, j'en appelai hardiment au pays, et, malgré la grande scission produite dans le parti auquel j'avais l'honneur d'être attaché, malgré les cris, l'agitation et les préjugés qu'on souleva par tout le pays sur cette question, mû par un sentiment de ce que je considérais être le fidèle accomplissement de mon devoir, je marchai de l'avant et risquai sur cette mesure l'existence de mon gouvernement. Eh bien! M. l'Orateur, comme le sait l'honorable ministre, je succombai, et l'honorable ministre sait comment la chose arriva. Il sait que le langage qu'il tint, à l'intention de la partie protestante de la population de ce pays, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, comme chef de l'opposition, était entièrement différent de celui qu'il fit entendre à ses propres électeurs de Saint-Roch, à Québec; et il sait qu'il se livra en cet endroit à l'inqualifiable déclaration qu'il trait, s'il obtenait le pouvoir, plus loin que je n'étais allé. Il sait qu'il déclara que s'il ne réussissait pas à obtenir par la conciliation l'adoption par la législature manitobaine d'une mesure rendant pleine justice à ses compatriotes, il recourrait à la loi et à la constitution, et qu'il leur procurerait leurs droits dans toute leur intégrité.

Le souvenir de ce langage est frais à la mémoire de l'honorable ministre comme dans la mienne; mais de crainte qu'il ne puisse penser que j'exagère, peut-être, son attitude sur cette question, je lui citerai l'opinion de l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), telle que celui-ci l'a publiquement exprimé dans le cours de

Sir CHARLES TUPPER.

la dernière campagne, à une assemblée tenue à Brockville.

Parlant du chef de l'opposition d'alors (M. Laurier), il disait :

Lui aussi entend recourir à la contrainte en dernier ressort. Il a dit que sa main serait gantée, mais ferme. En effet, il a dit que si les écoles séparées ne sont pas rétablies par la province, le pouvoir fédéral doit en imposer le rétablissement. Et ce qui me fait trouver plus alarmante cette attitude de M. Laurier, c'est l'alliance de Mowat. Cette alliance, le discours de M. Ross à Orangeville, les discours de M. Laurier lui-même, tout tend vers un seul but, savoir : si les libéraux montent au pouvoir, on fera d'abord une tentative pour concilier le Manitoba, et si l'on échoue, comme cela doit être, on appliquera alors la main ferme de la coercition.

Telle est la déclaration de l'un des alliés de l'honorable ministre, d'un homme qui a contribué en grande partie à le faire monter au pouvoir, et je présume, conséquemment qu'on ne suspectera pas son opinion.

Quelque moyens que l'on ait pris pour remporter les élections, l'honorable premier ministre sait bien que je n'ai pas reçu des électeurs de la province de Québec l'appui auquel j'avais le droit de m'attendre, tant au point de vue public que sur la question de principe. La question de race pour ne pas dire autre chose, l'a emporté sur celle de religion. Mais qu'importe la cause de cette défaite, il reste acquis que les efforts tentés par le cabinet de sir Mackenzie Bowell, par moi-même et par les membres du parti libéral-conservateur qui m'ont appuyé dans cette circonstance, afin de rendre à la minorité catholique romaine du Manitoba, les droits qui lui avaient été enlevés, ont été paralysés par le vote des catholiques de la province de Québec.

Je ne veux soulever aucun débat désagréable sur ce sujet, mais, sans entrer dans des détails, j'attirerai l'attention de cette Chambre, sur le fait qu'un grand nombre de députés de la droite, ont pris des engagements formels, dans le but de porter au pouvoir l'honorable chef du gouvernement. Ces engagements ont-ils été remplis? L'honorable solliciteur général se croit-il relevé de l'engagement pris par lui, de la manière la plus solennelle sur cette question, par le règlement que l'honorable chef du gouvernement porte aux nues dans le discours du trône?

L'honorable premier ministre ne dira pas qu'il a rempli la promesse formelle faite à la population de la province de Québec de la façon la plus claire et la plus complète par l'honorable député de Verchères (M. Geoffrion), et par d'autres députés que je n'ai pas besoin de nommer, promesse par laquelle ils s'engageaient à lui retirer leur appui, s'il arrivait au pouvoir et ne remplissait pas fidèlement cet engagement, que l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), a déclaré avoir été fait, afin d'obtenir l'appui de la province de Québec. Laisant de côté, pour le moment, les moyens employés pour obtenir cet appui, je ne m'occuperai que du résultat. La position actuelle est celle-ci : Dans l'accomplissement de ce que j'ai cru être un devoir solennel que je devais à mon pays, dans l'accomplissement de ce que j'ai cru être un devoir qui m'obligeait de maintenir la constitution du pays autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, j'ai, de la manière la plus franche possible, en dépit de l'opposition d'un grand nombre de mes amis, dont je respectais l'opinion, et dont, je le savais, l'oppo-